

Décisions SEN et AN du 23 novembre 2018

Le 23 novembre 2018, le Conseil constitutionnel a statué sur 6 requêtes formées contre les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 24 septembre 2017 pour l'élection des sénateurs :

- [Décision n° 2018-5628 SEN](#), Martinique
- [Décision n° 2018-5629 SEN](#), Martinique
- [Décision n° 2018-5640 SEN](#), Lozère
- [Décision n° 2018-5650 SEN](#), Loiret
- [Décision n° 2018-5653 SEN](#), Hautes-Pyrénées
- [Décision n° 2018-5656 SEN](#), Haute-Marne

Le Conseil constitutionnel a également statué sur 2 requêtes formées contre les opérations électorales auxquelles il a été procédé les 11, 18 et 25 mars 2018 :

- [Décision n° 2018-5672 AN](#), Mayotte, 1ère circ.
- [Décision n° 2018-5673 AN](#), Haute-Garonne, 8ème circ.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[Fin du jugement des comptes de campagne des candidats aux élections législatives et sénatoriales de 2017](#)

Pdf101.09 Ko

EN SAVOIR PLUS

DOSSIER

Élections sénatoriales, 24 septembre 2017

DOSSIER

Élections législatives, 11 - 18 juin 2017